

Fighting the risk of radicalisation through education in closed institutions

Country	FRANCE
Study No.	18
Title of work	How does the state fight against radicalization in prison? Creation of Prison Security Teams
Databases used including web link when possible	
Countries represented in the study	
Summary of study/report	<p><i>Aujourd'hui, co-existent différentes organisations au sein des établissements :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) : 460 personnels (389 surveillants, 54 gradés et 17 officiers) implantés dans les 9 directions interrégionales (Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse) ;</i> • <i>des équipes locales d'appui et de contrôle (ELAC) : le plan de lutte anti-terroriste (PLAT) a permis de financer 140 postes de surveillants, pour 19 établissements.</i> <i>Elles sont composées de 7 agents recrutés localement et placés sous l'autorité du chef d'établissement.</i> <i>Elles ont pour mission de préparer et de participer à la réalisation de fouilles sectorielles, de réaliser les opérations de contrôle décidées par le chef d'établissement, de soutenir les surveillants en cas de mouvement des détenus ou encore de participer à la résolution d'incidents.</i> • <i>Les pôles de rattachement d'extractions judiciaires (PREJ) : il y en a 28. Ces services placés sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du directeur interrégional des services pénitentiaires, sont chargés d'exécuter les extractions et translations requises par l'autorité judiciaire.</i> <i>Pour lutter contre la violence en détention, des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP) vont être</i>

	<p><i>créées. Leur mission sera d'assurer la sécurité, sur les domaines pénitentiaires, ou lors des extractions médicales, administratives ou judiciaires.</i></p> <p><i>Dès le début de l'année 2017 et sans préjudice de ce qui pourra être décidé pour organiser cette question, les pôles de rattachement d'extractions judiciaires (PREJ) seront intégrés dans les ESP et participeront aux transfèrements et extractions médicales.</i></p> <p><i>De même, au sein des établissements, les ELAC seront intégrés dans les Equipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Un plan pluriannuel de recrutements sera défini afin d'assurer leur déploiement progressif sur l'ensemble du territoire.</i> <i>• Une évolution législative pourra être engagée pour pouvoir les doter des possibilités ouvertes par la récente loi Savary pour les agents de sureté de la SNCF et de la RATP.</i> <i>• Pour toute mission extérieure, ils seront armés.</i>
Key findings	State – Radicalisation – Prison – Security
Conclusions of review	